

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

## CONVOCAATION

*Madame, Monsieur,*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le*

*Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.*

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,*
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,*
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,*
- 4°) Constitution des commissions municipales,*
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,*
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,*
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,*
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,*
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,*
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,*
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,*
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,*
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,*
- 14°) Quart d'heure de libre expression.*

*Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Le Maire,  
Anne Marie SEVENNEC.*

Séance du 2 avril 2026

*L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.*

*Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIRET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.*

*Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.*

*Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.*

*Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.*

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**20260312**

**Objet : Désignation d'un élu référent à la langue et à la culture bretonnes**

*Le Maire indique qu'il est important de désigner un élu référent à la langue et à la culture bretonnes. Ce référent sera en charge de la mise en œuvre de la politique envers la langue et la culture bretonnes au niveau de la Commune qui a signé la charte Ya d'ar Brezhoneg et du suivi des actions engagées par le conseil communautaire de Quimperlé Communauté.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Frédéric BIORET en qualité d'élu référent à la langue et à la culture bretonnes.*

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026  
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

